Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 42 (1954)

Heft: 818

Artikel: Tessin

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-268253

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Nos suffragistes à l'œuvre

Assemblée du suffrage féminin à Bâle *(suite de la page 1)*

Des moyens particuliers doivent être choisis et utilisés selon les cantons et les circonstances, non sans user de prudence et de circonspection, si l'on veut arriver au but.

Puis, M. Pierre Guinand, député à Genève, examina les divers arguments qui ont été évoqués dans la dernière campagne suffragiste ; il n'eut pas de peine à en souligner la faiblesse, et souvent, le ridicule. Puisqu'on voit, à chaque échec électoral, les minorités acceptantes augmenter en nombre, il est permis de conserver l'espoir de transformer prochainement ces minorités en majorité. C'est ce que l'on souhaite aux Bâloises qui, après avoir réussi brillamment leur consultation féminine, travaillent maintenant en vue de la consultation masculine.

Le repas officiel, plein d'entrain, et fort bien servi, fut couronné d'une copieuse partie oratoire que présida avec distinction Mme Aebersold, la présidente bâloise ; elle détailla entre autres, avec un humour féministe, le contenu des sacs-surprises qui furent offerts aux participantes par des fabriques bâloises renommées. Il nous est impossible d'énumérer toutes les déléguées qui tour à tour apportèrent les vœux de leur association à celles qui préparent le scrutin de février et qui, malgré tant d'activité, n'ont pas craint d'assumer encore l'organisation de l'assemblée annuelle du suffrage suisse, ainsi que le remarqua Mme Gonzenbach (Berne) au nom du Comité central, en les remerciant.

Mme Haemmerli-Schindler souligna dans son message, l'actuelle nécessité de la collaboration aussi étroite que possible, des femmes dans les affaires publiques ; cette nécessité lui paraît évidente grâce à l'expérience qu'elle a acquise pendant les longues années qu'elle a passées à la présidence de l'Alliance de sociétés féminines suisses et qu'attestent les demandes que tous les services de l'Etat adressent chaque jour à divers groupements féminins. Ainsi, il ne faut pas ralentir la lutte pour la cause de la justice.

A trois heures, sonnait le départ du bateau pour l'excursion au barrage de Kembs, il pleuvait, hélas ! impitoyablement, mais cela ne ralentit pas l'ardeur des excursionsnistes qui profitent de telles rencontres pour retrouver les amies des autres cantons et qui dédaignent, en telles occasions, la maussaderie du ciel.

Une réussite de plus.

Assemblée des groupes féminins du Parti radical suisse

Les déléguées ont tenu leur assemblée annuelle le 16 mai, à Saint-Gall ; les présidentes de chaque section présentèrent leur rapport.

Durant le dernier exercice, deux nouveaux groupes ont été formés, l'un à Bâle et l'autre à Soleure.

Après un exposé très complet de Mme Hildegard Burgin, docteur en droit à Bâle, sur l'ordonnance du 26 janvier 1954 concernant l'incorporation des femmes dans la protection civile et la défense aérienne passive, l'assemblée décida d'adresser une protestation au Conseil fédéral et de demander que cette question soit débattue par les Chambres fédérales.

A l'issue de l'assemblée, les déléguées visitèrent avec grand intérêt le village Pestalozzi, à Trogen.

VAUD

Les œuvres sociales de la Ville de Lausanne au Suffrage féminin

Le 7 mai, au début de l'assemblée mensuelle du Suffrage féminin lausannois, Mlle Quinche, avocate, présidente, a rappelé la belle activité du Dr Muret et l'assemblée s'est levée pour honorer sa mémoire.

M. A. von der Aa, conseiller municipal, a exposé ensuite l'activité des Oeuvres sociales de la ville de Lausanne, dicastère créé en 1939. Cette direction distribue annuellement onze millions de francs, dont deux payés par la ville de Lausanne. M. von der Aa a résumé l'activité de l'Office du travail, avec son chantier de secours, ses travaux d'appoint pour les plus de 40 ans (30 000 journées par an), du Bureau vaudois d'adresses, du vestiaire central, l'utilité du camp des Isles près d'Aigle, pour les chômeurs âgés. L'office communal d'assistance, lui, s'occupe des logements à bon marché, aide les indigents et les sans travail, distribue travail, bons, l'aide à la vieillesse, l'aide complémentaire fédérale, cantonale et communale ; l'aide complémentaire compte 1937 protégés qui ont reçu, l'an passé, fr. 742 000 ; il y a l'aide aux personnes à revenus modestes (fr. 146 000), l'aide aux chômeurs âgés (fr. 36 000). Le fichier central rend de grands services en tentant une coordination dans les secours et les aides multiples. C'est un grand effort en faveur des déshérités ; cet effort peut être amélioré, et M. von der Aa s'y emploie avec cœur, en ne nourrissant aucune illusion sur la reconnaissance humaine.

S. B.

Groupe radical

La réunion mensuelle du Groupe féminin du parti radical lausannois s'est tenue, le 5 mai, au Cercle démocratique, sous la présidence de Mlle Georgette Perret.

M. le professeur Henri Germond ayant bien voulu accepter de venir faire une conférence, c'est devant un auditoire nombreux et conscient de son privilège, que le professeur a parlé de l'église et la cité. Ce captivant et si intéressant exposé a été suivi d'une discussion, au cours de laquelle M. Germond répondit à de nombreuses questions, posées par ses auditrices. Vivement applaudi, il fut remercié par la présidente.

Elections des Conseils de paroisse

Les électeurs, en très petit nombre, et les électrices, accompagnées de quelques étrangers, ont élu, le 2 mai, les Conseils de paroisses des 150 paroisses vaudoises relevant de l'Eglise nationale. Les femmes, qui remplissent les églises, font vivre les œuvres paroissiales, se dévouent sans compter dans les ventes (on ne les renvoie pas à leur foyer, à ce moment-là), ne sont pas éligibles ; on ne les en juge pas dignes ou pas capables de discuter et de décider des affaires de la paroisse. « Il n'y a plus ni esclave, ni libre, il n'y a plus ni homme, ni femme ; car vous êtes tous un en Christ »...

Lors de la consultation paroissiale qui refusa aux femmes l'éligibilité, quelques paroisses ont créé des conseils auxiliaires féminins, ainsi à Moudon, à Cossonay, ailleurs peut-être. Ces conseils ont également été réélus et continueront à travailler, non pas avec les hommes, mais à côté et en marge des conseils masculins.

S. B.

ZURICH

Le Centre des sociétés féminines zurichoises a publié, au sujet de la consultation féminine, une mise au point dont il nous a adressé le texte, en nous priant d'en donner un résumé dans ce journal.

On se souvient, qu'en 1952, lorsqu'il était question d'organiser à Zurich comme à Bâle, une consultation féminine, la *Frauenzentrale* avait envoyé à toutes les sociétés cantonales, un questionnaire pour savoir si elles étaient partisanes d'une semblable consultation.

Les réponses reçues prouvaient que la majorité des sociétés trouvaient une consultation inutile, parce qu'un tel effort devait coûter beaucoup de peine et d'argent et qu'il n'y avait pas d'espoir que même une grande majorité de réponses féminines affirmatives, apportées aux urnes, puissent persuader l'électeur zurichois d'accorder aux Zurichoises l'égalité des droits politiques. Le résultat de la votation de Genève, le 7 juin 1953, a démontré que ce pronostic était juste.

On aurait tort de conclure de cette attitude que les Zurichoises sont, en majorité, adversaires du suffrage féminin, bien au contraire.

Elles ne sont ni des combattantes, ni des fanatiques, ni incapables de consentir des sacrifices en faveur du suffrage féminin. Elles ont tiré des conclusions du scrutin décevant de 1947, où étaient demandés des droits féminins partiels : il faut, dans ce canton, avancer pas à pas et non pas demander en bloc les droits complets qui effrayent l'électeur masculin.

On sait que, depuis 1946, une initiative du parti du travail est pendante. Les sociétés féminines ne voudraient pas non plus utiliser cette possibilité qui les mettrait à la remorque d'un parti politique et supprimerait leurs chances auprès des électeurs qui appartiennent à d'autres groupes. Elles ont, en effet, conscience de la gravité de la revendication qu'elles formulent et elles veulent la maintenir à l'écart des opinions politiques diverses.

Unanimement, toutes les sociétés sont d'accord sur ce point. Un retrait de ce projet ou une votation permettrait d'avoir le champ libre pour prendre des mesures constructives en faveur des droits féminins.

Il existe, dans la Constitution zurichoise, depuis 1911, des dispositions de l'art. 16, par. 2, qui permettraient d'élargir les droits d'élection et d'éligibilité des femmes dans les domaines de l'Eglise, de l'école, de l'organisation judiciaire. On voudrait aussi, à l'occasion de la révision de la loi électorale, introduire une possibilité pour les communes d'accorder aux femmes, plus de droits, si elles le décident.

Un développement progressif et lent, un accès graduel des femmes aux affaires publiques feraient tomber une foule d'arguments d'adversaires. Les expériences faites jusqu'à présent dans la ville de Zurich avec la collaboration des femmes dans les diverses commissions officielles, prouvent que là est le bon chemin.

Le nombre grandit tous les jours des femmes qui veulent collaborer de plus près aux affaires de leur commune qui touchent de si près aux tâches de la femme dans la famille.

Des actes de portée pratique sont préférables aux grandes discussions vaines.

TESSIN

A la séance d'ouverture de la session de printemps du Grand Conseil tessinois, un député, M. Soldini, de Bignasca, a présenté les observations suivantes : le Conseil d'Etat a certainement constaté l'évolution parlementaire du problème du suffrage féminin dans le canton. Toute la presse s'en est occupée, des monographies, des opuscules ont paru, on en a discuté dans des conférences, dans des cercles publics et privés.

Et la nécessité d'introduire le suffrage féminin s'est imposée à une partie, tout au moins, de la population masculine qui s'était prononcée en majorité contre, lors du dernier scrutin...

Il subsiste cependant un doute sur l'opinion de la femme tessinoise elle-même. D'où la nécessité d'interroger les femmes à travers une consultation féminine, comme à Genève et à Bâle.

L'interpellateur a déposé une motion pour que soit organisée, à fin septembre 1954, une consultation féminine au Tessin.

APPENZELL R. Ex.

L'Eglise évangélique d'Appenzell Rhodes extérieures a adopté une modification de l'organisation écclésiastique cantonale, autorisant les paroisses à accorder le droit de vote féminin en matière paroissiale, mais non pas à déléguer des femmes au Synode cantonal. Dix paroisses contre neuf se sont prononcées pour cette modification (776 oui contre 649 non). On se tient de près, espérons que les dix paroisses, tout au moins, vont adopter la réforme autorisée, sans retard.

BERNE

Groupe romand

Au début d'avril, notre groupe a entendu une causerie de Mlle M. Droux, avocate, sur la jeunesse délinquante. La conférencière qui est secrétaire à la Chambre pénale des mineurs du canton de Fribourg, sut intéresser chacune par ses connaissances précises de la question. Mlle Droux a aimablement accepté de revenir en juin afin de nous parler de l'action en paternité.

Le vendredi 7 mai, l'association bernoise et son groupe romand ont eu le plaisir d'accueillir M. Roger Nordmann, collaborateur de Radio-Lausanne et fondateur de la Chaîne du bonheur. De la manière sympathique et directe qui lui est propre, M. Nordmann fit un vivant reportage de son récent voyage aux Etats-Unis. Il brossa objectivement une image de la vie en Amérique. Vie familiale, vie publique. Il évoqua avec humour et gentillesse trois familles rencontrées là-bas et donna la preuve que, bien que très différente de notre existence, celle des Américains soulève les mêmes problèmes, les mêmes joies et les mêmes soucis.

Les applaudissements nourris d'un public chaleureux et nombreux, plus de 200 personnes parmi lesquelles il y avait plusieurs messieurs, prouvèrent au conférencier qu'il avait su conquérir son auditoire.

Comité d'action jurassien

Mercredi s'est réuni, à l'hôtel Seeland à Bienne, la Comité d'action jurassien pour la collaboration des femmes dans les affaires communales. Ce comité groupe des déléguées des districts jurassiens et de Bienne. En font également partie M. le préfet Bindit, M. le pasteur Etienne, diacre du Jura et M. Schertenleib, directeur à la Neuveville.

La séance fut présidée avec beaucoup de dynamisme par Mlle Rose Eguet, institutrice à la Neuveville. Après la lecture du procès-verbal, on aborda la question des finances. Mlle Keller, de Delémont donna lecture des comptes. Pour renflouer la caisse, une vente de marmelade d'orange a été organisée en février. Cette action a rapporté quelques centaines de francs. Le comité passa ensuite à l'organisation de la journée de Macolin. Elle aura lieu, le 13 juin, à l'hôtel Bellevue. Cette journée groupera, comme l'an dernier, dans une belle ambiance, des femmes de tout le Jura et de tous les milieux. Des conférenciers de valeur y traiteront des questions féminines actuelles.

Le comité, à l'unanimité, décida que le Jura serait représenté par deux stands à la grande vente que l'Association bernoise pour le suffrage féminin organise à Berne, cet automne. Dans l'un, les habitants de la capitale pourront déguster nos spécialités jurassiennes : vin pétillant de la Neuveville, fondue, tête de moine, savoureux saucissons d'Ajoie et de Sornetan. Dans l'autre, on vendra des objets fabriqués dans le Jura. En outre, lors du Marché-concours de Saignelégier, ces dames présenteront un banc bien achalandé en pâtisserie-maison, friandises et jouets qui feront la joie des visiteurs tout en assurant — tout le monde l'espère — un coquet bénéfice.

Quelques questions furent liquidées encore et la séance fut levée. Le comité d'action jurassien œuvre dans un bel esprit de collaboration et dévouement. Souhaitons qu'il rencontre le succès qu'il mérite.

Journée de Macolin

Le 11 juin aura lieu à Macolin, la 11me Journée d'éducation civique des femmes jurassiennes et biennoises. Cette rencontre, organisée par quatorze associations féminines, groupe des femmes de tous les milieux et de toutes les tendances.

La journée de l'an dernier fut un succès. Le programme de cette année ne le cède en rien au premier. Après les services religieux du matin, une conférencière française, Mlle H. Somier, conseillère municipale et adjointe au maire de Bourg-en-Bresse, parlera de la « Vocation et responsabilité de la femme dans le monde présent ». Cet exposé, présenté par une personne riche d'expérience, promet d'être d'un haut intérêt. Après le repas pris en commun, une personnalité romande bien connue, M. Jean Peytrequin, conseiller national et syndic de Lausanne, traitera le sujet « La femme dans la cité ». Cet orateur, aussi profond que spirituel, ne manquera pas de captiver son auditoire. Mme Perret-Wyss, Neuchâtel, cantatrice, chantera au culte et au cours de la manifestation.

Que toutes les femmes réservent leur journée du 13 juin et s'inscrivent, dès à présent, auprès de Mlle R. Eguet, à La Neuveville. Elles passeront une belle journée dans une ambiance de cordiale solidarité. Elles se familiariseront avec des problèmes qui les intéressent tout particulièrement, puisque ce sont leurs problèmes.

LE GRAND SPÉCIALISTE DU
TAPIS
P. KÖNIG & Cie
Galerie Ste-Luce - Bât. Ciné Rex
Bas du Petit-Chêne - Lausanne

Pour être bien servie,
la ménagère avisée fait ses achats à la
COOPÉ
Escompte 5% Ristourne aux membres
"Nous luttons contre la vie chère"

LE ROSEY
ROLLE
(Hiver à Gstaad)
Institut international de jeunes gens
(9 à 18 ans)

BAECHLER
teinturier - nettoient tout

EXTRAIT VITAMINEUX
BEVITA
Pour assaisonner et tartiner
Le meilleur au goût.